



**COMPTE ADMINISTRATIF 2021  
ET RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021**

**Rapporteur : Alain ROBERT**

**Délibération  
Séance plénière du 27 juin 2022**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 14 et 15 juin 2022,

Vu l'avis du Bureau en date du 20 juin 2022,

Monsieur Alain ROBERT, rapporteur entendu,


DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité :

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 8



Le Président du CESER Centre-Val de Loire  
Éric CHEVÉE

Le compte administratif de 2021 présente un total d'exécution en recettes de 1,651 Md€ et en dépenses de 1,652 Md€. Il présente un taux de réalisation de 90 %.

Malgré une amélioration sensible de la situation sanitaire et économique en 2021, les effets de la crise ont continué à se faire sentir avec la poursuite des confinements une partie de l'année.

L'année 2021 était également la dernière année du mandat de 2015-2020.

L'arrêté des comptes fait ressortir un résultat de 15,9 M€ qui est repris dans le budget 2022 par la décision modificative n° 1 sur laquelle le CESER est amené également à se prononcer.

## I - ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### 1/ LA REALISATION DES RECETTES

Le montant des recettes constatées pour l'exercice 2021 (1,651 Md€) est inférieur aux recettes estimées (budget + DM), présentant un taux de réalisation de 90,7 %.

Cet écart s'explique majoritairement par une mobilisation de l'emprunt nettement inférieure aux prévisions (- 166 M€) et par une sous-

consommation des fonds européens. Conformément à ce qu'elle avait annoncé dans la DM1, la Région a mis en cohérence les montants remboursés par la Commission européenne avec les paiements effectivement réalisés depuis le démarrage de la programmation 2014-2020 (- 32 M€).

RECETTES (investissement et fonctionnement)	2020	2021				
		CA	Budget primitif (M€)	DM1	BP + DM (M€)	Mandaté (CA) (M€)
Dotations/compensations/participations (F et I)	286,61	299,62	-9,46	290,16	290,16	100,00%
Fiscalité directe (F) : IFER, péréquation ressources	368,45	47,31		47,31	35,98	76,05%
Fiscalité indirecte (F)	367,29	686,99	-0,67	686,32	721,17	105,08%
Dont remplacement CVAE par fraction de TVA		(321,78)		(321,78)	(333,52)	
Dont fraction régionale de la TVA		(182)		(182)	(205,88)	
Dont cartes grises		(95)		(95)	(96)	
Autres recettes (Intervention et moyens généraux) : F et I	169,25	303,5	-43,72	259,78	293,78	113,09%
<b>Sous-total</b>	<b>1191,6</b>	<b>1337,42</b>	<b>-53,85</b>	<b>1283,57</b>	<b>1341,09</b>	<b>104,48%</b>
Fonds européens	103,81	196,64	-31,9	164,74	104,84	63,64%
Sous-total avec Fonds Européens, hors emprunt	1295,41	1534,06	-85,75	1448,31	1445,93	99,84%
Sous-total hors écriture comptable et hors reprise sur provision	1 295,41	1 485,06		1 399	1 350	
Emprunt	70	233	138,8	371,8	205,6	55,30%
<b>TOTAL RECETTES (hors réaménagement dette)</b>	<b>1365,41</b>	<b>1767,06</b>	<b>53,05</b>	<b>1820,11</b>	<b>1651,53</b>	<b>90,74%</b>

F : fonctionnement  
I : investissement

NB : le produit de la péréquation 2020 est désormais intégrée à la fraction de TVA mise en place en remplacement de la CVAE, soit - 11,5 M€ en fiscalité directe et + 11,5 M€ en fiscalité indirecte.

En revanche, le produit issu de la fiscalité indirecte, progresse par rapport aux prévisions grâce à aux deux fractions de TVA que perçoit désormais la Région :

- neutralisation de l'effet CVAE, remplacée en 2021 par une fraction de TVA
- augmentation de la fraction de recette de TVA en remplacement de l'ancienne DGF depuis 2017, sous l'effet du rebond de la consommation.

⇒ Les recettes de TVA sont désormais la principale ressource régionale (48 % des recettes de fonctionnement en 2021). Mais elles sont difficiles à estimer compte tenu notamment de leur mode de calcul différencié décidé par l'Etat.

Globalement, hors emprunt, les ressources ont augmenté de 55 M€ par rapport au compte administratif 2020 (après neutralisation

d'écritures comptables en 2021<sup>1</sup>). Mais si on les compare à 2019, année de référence avant la crise, les ressources sont en diminution. Les recettes opérationnelles de certaines politiques

ne sont pas revenues au niveau de 2019 (transports routiers, lycées, fonds européens Région Bénéficiaire final et formation professionnelle).

## 2/ LA REALISATION DES DEPENSES

### Rappel des données principales du budget 2021 :

- Un budget primitif de 1,767 Md€
- Une DM1 en 2021 (+ 69,75 M€) qui a modifié à la baisse les dépenses d'investissement (- 8,28 M€) et à la hausse les dépenses de

fonctionnement (+ 78 M€) en lien avec la convention TER.

- Une augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport au budget 2020
- Une augmentation importante du volume des investissements par rapport au budget 2020

### Synthèse des dépenses : BP + DM et CA 2021

DEPENSES	CA 2020 DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2021	DM1 EN DEPENSES	TOTAL DEPENSES BP + DM1 2021	CA 2021 DEPENSES
<b>Total dépenses de fonctionnement dont :</b> <i>(dont opération liée aux crédits-baux)</i>	<b>930,82</b>	<b>989,44</b>	<b>78,03</b>	<b>1067,47</b>	<b>989,4</b>
Interventions régionales	718,22	773,74	28,56	802,3	730,6
Moyens généraux	169,08	171,06	2,05	173,11	166,6
<i>dont RH</i>	<i>(145,12)</i>	<i>(150)</i>	<i>(1,7)</i>	<i>(151,7)</i>	<i>(147,2)</i>
Moyens généraux financiers (dont provision pour risques en 2021)	43,52	44,64	47,42	92,06	92,2
<i>dont attribution de compensation aux Dépts</i>	<i>(35,31)</i>	<i>(35,31)</i>			<i>(35,31)</i>
<i>Frais financiers et autres movvts budgétaires</i>	<i>(8,2)</i>	<i>(9,33)</i>	<i>(47,42)</i>		
<b>Total dépenses d'investissement dont :</b>	<b>434,86</b>	<b>777,62</b>	<b>-8,28</b>	<b>769,34</b>	<b>662,8</b>
Interventions régionales	379	661,34	-8,28	653,06	549,9
Moyens généraux (dont régularisation comptable en 2021)	3,46	55,28	0	55,28	52,1
Remboursement capital dette	52,4	61	0	61	60,8
<b>TOTAL DEPENSES (hors gestion de la dette)</b>	<b>1 365,68</b>	<b>1767,06</b>	<b>69,75</b>	<b>1836,81</b>	<b>1652,2</b>

### Quelques données synthétiques sur les dépenses réalisées en fonctionnement et en investissement

#### Les dépenses de fonctionnement

(989 M€) présentent un taux d'exécution global de 92,6 % des dépenses votées. Les taux dépassent 80 % pour la plupart des politiques à part quelques-unes dont les fonds européens (64,5 %), et l'apprentissage (50,4 %). Hors

dotation aux provisions pour risques et charges (46,8 M€ en dépenses et en recettes en 2021<sup>2</sup>), les dépenses progressent de 1,3 % par rapport au CA 2020.

<sup>1</sup> Soit une reprise comptable de provision de 46,8 M€ en fonctionnement et une écriture comptable de 49 M€ en

investissement suite à la mauvaise imputation des rames TER

<sup>2</sup> Provision pour le risque lié à la perte de recettes commerciales par SNCF voyageurs (cf. DM1 pour 2021).

### **Le volume des investissements :**

Réalisé en 2021 (663 M€) n'a pas atteint le volume budgété (BP + DM) de 769 M€, mais le taux d'exécution global est satisfaisant (86 %) au regard du contexte économique et sanitaire de 2021.

Dans le rapport sur les orientations budgétaires pour 2021, la Région a indiqué vouloir maintenir un effort d'investissement de 300 M€ par an (hors fonds européens, plan de relance et acquisition des rames TET) pour la période 2021-2025.

En 2021, les dépenses d'investissement opérationnelles hors fonds européens et hors

TET<sup>3</sup> se sont élevées à 369 M€, un volume nettement supérieur à l'objectif que s'est fixé la Région.

Certaines politiques atteignent un taux de consommation de crédits très satisfaisant : territoires solidaires, agriculture, transports, sport.

En revanche, d'autres politiques semblent en retrait en raison de la crise sanitaire, des confinements et des retards liés aux difficultés d'approvisionnement de matériaux (formations sanitaires et sociales, recherche, culture).

### Les remarques du CESER sur quelques politiques :

#### **Sur les territoires solidaires :**

L'année 2021 a été marquée par des taux de réalisation particulièrement élevés, proches de 100 %, avec une montée en puissance des CRST. Les dépenses d'investissement, majoritaires sur cette politique, sont identiques à 2020 et supérieures au réalisé de 2019.

Comme prévu, le GIP PRO SANTE a démarré son activité en 2021, une des mesures phares de ma région « 100 % santé ». Seulement 20 médecins ont été recrutés à fin 2021. L'objectif de recruter 300 médecins à l'horizon 2028 sera sans doute difficile à atteindre malgré les efforts de la collectivité pour faire connaître le dispositif et pour favoriser la création de lieux de vie attractifs à travers les résidences pro-santé.

#### **Sur le développement économique :**

Le taux de réalisation (75 %) est plutôt décevant même s'il masque de fortes disparités entre les différents programmes. Ainsi les programmes « création et reprise des entreprises » de même que « les mesures de soutien à l'économie-COVID » affichent des taux très importants (93 % à 132 %).

A l'inverse, le programme « compétitivité des entreprises et attractivité » présente un taux d'exécution extrêmement bas en investissement (34 %). Il comporte plusieurs dispositifs cités dans le rapport mais les éléments fournis ne permettent pas de voir pour quelle raison seulement 3,4 M€ votés ont été

consommés sur les 10 M€ budgétés en investissement.

Globalement, les dépenses réalisées en 2021 (48,9 M€) sont très en-dessous de 2020 (près de 71 M€) et restent inférieures à celles de 2019 (49 M€).

→ Le CESER rend un avis spécifique sur le bilan des aides économiques réalisées en 2021. Il sera attentif à ce que le futur SRDEII revoie l'ensemble des dispositifs en faveur de l'économie afin qu'ils correspondent mieux aux besoins exprimés sur le territoire.

#### **Sur l'agriculture :**

Les CAP filières, qui constituent le cœur de cette politique, ont largement été consommés comme en 2020. Par ailleurs, la volonté affichée de la Région d'intégrer dans chaque CAP filière le soutien à l'agriculture biologique et de mettre en place « un programme d'actions ambitieux » visant un objectif de 15 % de SAU bio en 2030 (SRADDET) est louable. Néanmoins, la consommation du bio semble se ralentir sous l'effet de l'inflation, ce qui pourrait être un frein au développement de ce marché.

⇒ Le CESER encourage la Région à poursuivre son effort pour aider à structurer la filière bio de l'amont à l'aval afin de la sécuriser.

---

<sup>3</sup> 549,9 – fonds européens en investissement (56 M€) et hors TET (124,6 M€) = 369 M€

### **Sur le tourisme :**

Après une année particulièrement difficile en 2020, les dépenses réalisées en 2021 atteignent le même niveau qu'en 2019, avec un taux de réalisation de 90 %. Les mesures lancées par la Région durant la crise, en particulier l'aide à la rénovation des hébergements touristiques, ont permis un redémarrage en 2021.

- ⇒ Les efforts de la Région dans ce secteur méritent d'être poursuivis, de nombreux établissements, situés en zone rurale étant en réelle difficultés financières et ne pouvant pas mettre leurs établissements aux normes.

### **Sur l'environnement :**

Les dépenses réalisées sont légèrement supérieures à 2020 et 2019. Les programmes présentent de bons taux de réalisation à l'exception de la transition énergétique, la crise ayant retardé les projets d'énergies renouvelables (géothermie, méthanisation...) et de la COP régionale.

- ⇒ Le CESER déplore cette sous-consommation dans un secteur où un investissement massif est nécessaire pour répondre aux enjeux climatiques notamment. Il ne faut plus perdre du temps sur cette ambition collective.
- ⇒ L'engagement de la Région Centre-Val de Loire en 2021 dans le projet européen LIFE-LetsGO4Climate, aux côtés d'autres partenaires, devrait permettre d'accélérer la production des énergies renouvelables et diminuer la consommation énergétique pendant les 4 ans de durée de vie du projet. L'efficacité de cette action repose sur l'appropriation collective des questions énergétiques par les acteurs locaux. Le CESER souhaite connaître les 6 premiers territoires d'expérimentation, évoqués dans le rapport, qui se sont engagés dans ce processus d'appropriation citoyenne de la transition énergétique.
- ⇒ La méthanisation peut être un levier de transition vers l'agro-écologie et de souveraineté de notre système énergétique. Néanmoins, le développement possible de cultures dédiées à la production d'énergie, au-delà ce que prévoit la réglementation, nécessite une certaine vigilance afin d'éviter une utilisation peu vertueuse et non durable de la méthanisation. Le CESER confirme son intérêt à partager les résultats de l'enquête

lancée par la Région et l'ADEME sur les projets de méthanisation qu'elles financent.

### **Sur les lycées :**

Malgré les difficultés d'approvisionnement, les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 84 %. Elles sont supérieures au réalisé des deux années précédentes. Au-delà des opérations de rénovation, les faits marquants de 2021 sont le début de la construction du nouveau lycée de Hanches dont l'ouverture est prévue en 2023 et le démarrage des travaux du COEPI : 39 lycées sur les 62 prévus ont bénéficié d'actions de performance énergétique, avec une recette du REACT-EU de 11,5 M€.

- ⇒ La mise en place de ce COEPI, en complément du Contrat de Performance Energétique passé avec Eifficentre depuis 2010 pour 18 lycées, participe à l'objectif de sobriété énergétique, plus que jamais nécessaire.

### **Sur les transports :**

La réalisation des dépenses est conforme aux prévisions pour la plupart des programmes. En investissement, la forte progression (222 M€ contre 75 M€ en 2020 et 2019) est liée majoritairement à l'acquisition et à la rénovation des matériels roulants.

- ⇒ Afin de relancer la fréquentation du réseau Rémi en 2021, qui avait été délaissé suite à la crise sanitaire, un ensemble de mesures tarifaires et de services avait été proposé. Ces efforts doivent être poursuivis, la hausse continue des prix sur les carburants constituant une véritable opportunité pour relancer les transports collectifs.
- ⇒ La Région a renforcé son offre d'emport de vélo sur les trains de la Loire. Mais le développement de l'usage du vélo au quotidien doit également être favorisé en communiquant mieux sur les mesures du plan vélo mises en place dans le cadre de son Plan vélo adopté en octobre 2020.

### **Sur la formation professionnelle :**

Malgré le décalage du nouveau programme régional de formation 2021-2024 en avril 2021 (au lieu de janvier) et la difficulté à remplir les formations, en fonctionnement, le taux de réalisation est de 89 % et les dépenses réalisées sont supérieures à 2020 et 2019.

- ⇒ Les formations doivent répondre aux besoins les plus immédiats de l'économie (métiers en tension) mais également prendre en compte les besoins en compétences émergentes. Le CESER mène actuellement une étude sur cette problématique.
- ⇒ Le CESER souscrit à la démarche initiée par la Région pour rénover le site Etoile et permettre ainsi aux différents publics de trouver les offres de formation plus facilement.

#### **Sur l'enseignement supérieur :**

La crise sanitaire a mis en lumière les difficultés voire la précarité d'une grande partie des étudiants et a conduit la Région à mettre en place plusieurs mesures (déploiement de référents étudiants sur les 7 villes universitaires ; animation de cellules « urgence étudiante » avec le CRIJ ; distribution de tickets alimentaires...).

- ⇒ L'efficacité d'une telle politique dépend de la capacité des acteurs à se coordonner pour mieux répondre aux besoins.

#### **Sur l'apprentissage :**

Alors que le fonds d'investissement a été consommé à 100 %, l'enveloppe dédiée au fonctionnement a été faiblement mobilisée. La décision de l'Etat de rendre fongibles les enveloppes fonctionnement et investissement<sup>4</sup>, sur sollicitation de la Région Centre-Val de Loire, permet à la collectivité régionale de reporter les crédits de fonctionnement non consommés en

2021 sur l'exercice 2022 pour financer plus d'investissements dans les CFA.

- ⇒ Le CESER approuve cette initiative de la Région, entendue par l'Etat. On peut comprendre le faible taux de réalisation des dépenses en fonctionnement pour cette première année de mise en place de la réforme et du nouveau cadre d'intervention de la Région. Néanmoins, il faut s'attendre à une consommation des crédits de fonctionnement plus marquée à l'avenir si les niveaux des coûts-contrats sont révisés à la baisse compte tenu du déficit abyssal de France Compétences. Ces problématiques sont pointées dans le récent rapport d'évaluation du CESER sur la réforme de l'apprentissage qui sera présenté à la séance plénière du 29 juin.
- ⇒ Il apparaît nécessaire de rendre plus visibles les nouvelles actions de la Région en fonctionnement, encadrées par la loi (dans un dynamique d'aménagement du territoire et en réponses aux besoins du territoire).

#### **Sur les fonds européens**

La consommation des crédits aurait dû s'accélérer dans le cadre du plan de relance européen (REACT-EU), ce qui n'a pas été le cas.

- ⇒ Le CESER incite la Région à accompagner les bénéficiaires de projets potentiels au plus près du terrain, en s'appuyant notamment sur les ERC, futures « maisons de la Région », REACT-EU devant être consommé avant fin 2023.

---

<sup>4</sup> Deux fonds versés aux Régions par France Compétences

### 3/ LA SITUATION FINANCIERE A FIN 2021

Dans son rapport sur les orientations budgétaires pour 2021, la Région avait indiqué vouloir concentrer son attention, à partir de 2021, sur deux objectifs-cibles :

- une épargne brute minimale de 140 M€
- un stock de dette < 1,26 Md€ (hors TET et hors crédits-baux), ce qui permettrait à la Région de

rester en-dessous de la limite règlementaire des 9 ans de capacité de désendettement.

Le CESER, de son côté, souhaite continuer à suivre l'évolution des ratios ci-dessous :

INDICATEURS	REALISATION DES OBJECTIFS CA 2019	REALISATION DES OBJECTIFS CA 2020	REALISATION DES OBJECTIFS CA 2021
<b>Taux d'épargne brute</b>	19,9 % (245M€) (Objectif > 15 %)	18,1 % (206 M€) (Objectif > 15 %)	11,7 % (131,8 M€) (Objectif > 140 M€)
<b>Taux d'épargne nette ou d'autofinancement (hors TET)</b>	54,7 % (189 M€) (Objectif > 35 %)	42,4 % (153,5 M€) (Objectif > 35 %)	70,9 M€ (soit 17 %)⁵
<b>Capacité de désendettement (hors crédits baux)</b>	3,06 ans (Objectif < 5 ans)	3,7 ans (Objectif < 5 ans)	6,8 ans (Objectif < 9 ans)
<b>Encours de la dette</b> (dont Contrat de Performance Energétique mais hors crédits baux)	751 M€ (1))	765,4 M€ (2)	906 M€ (3)

(1) : encours global en 2019 : 972 M€ en incluant l'encours de crédit-bail ferroviaire

(2) : encours global en 2020 : 982,5 M€ en incluant l'encours de crédit-bail ferroviaire

(3) : encours global en 2021 : 1,12 Md€ en incluant l'encours de crédit-bail ferroviaire

Le niveau d'épargne brute constaté au compte administratif 2021 (131,7 M€) se dégrade fortement et il est en dessous de l'objectif que s'est fixé la Région (140 M€). Néanmoins, il a été corrigé par rapport à la prévision de la DM1 qui affichait une épargne brute de 30,7 M€, obligeant la Région à prévoir une augmentation de son emprunt. Cette « évolution » de l'épargne par rapport au budget voté (BP + DM) a été rendue possible grâce à des recettes de fonctionnement plus importantes que prévues et à un niveau de dépenses de fonctionnement inférieur aux prévisions.

- ⇒ La marge de manœuvre dégagée a permis à la Région de maintenir un haut niveau d'investissement sans avoir à mobiliser la totalité de l'emprunt prévisionnel (205 M€ au lieu des 372 M€ prévus). Mais la capacité d'autofinancement de la collectivité

régionale est passée de 42,4 % en 2020 à 17 % en 2021.

Les conditions de taux encore favorables en 2021 ont permis à la Région d'emprunter à un niveau jamais atteint (205 M€) mais la remontée des taux va renchérir le coût des nouveaux financements. L'encours de dette poursuit sa progression, en hausse de 144 M€ en 2021, pour atteindre 906 M€

La capacité de désendettement, qui se situait à 3,7 années en 2020, se rapproche des 7 années, la limite règlementaire étant fixée pour l'instant à 9 ans pour les Régions. Pour pouvoir maintenir un haut niveau d'investissement sans dépasser cette limite de capacité de désendettement, la Région doit maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

⁵ Taux d'autofinancement calculé par le CESER (hors régularisation comptable de 49 M€ et hors TET (124,6 M€))



## 4/ LA GESTION PLURIANNUELLE DE LA REGION EN 2021

Comme prévu dans le Code Général des Collectivités Territoriales, la Région présente chaque année le bilan de sa gestion pluriannuelle en précisant le taux de couverture des AE/AP.

Ce ratio, obligatoire pour les Régions, permet de suivre l'évolution du stock d'AE/AP non soldées rapporté aux crédits de paiement mandatés. Il exprime le nombre d'années requis pour éteindre le stock d'AE/AP votées affectées et non mandatées, permettant ainsi d'apprécier la capacité de la collectivité régionale à honorer ses engagements pluriannuels.

Le nouveau Règlement Budgétaire et Financier adopté en juillet 2021 reprecise le cadre règlementaire.

Le CESER note que le ratio de couverture des AP (en investissement) affectées au terme de l'exercice 2021 rapporté au montant des crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice 2021 s'améliore, passant de 4,5 années en 2020 à 2,6 années en 2021, après plusieurs années de hausse entre 2018 et 2020.

Il salue cette évolution qui s'explique par un niveau élevé des dépenses d'investissement en 2021.

Pour les AE (en fonctionnement), le ratio de couverture est stable (1,32 années).

## II – AVIS DU CESER SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les Régions ont l'obligation de présenter chaque année un rapport d'activité et un rapport de développement durable dans le cadre du Code général des Collectivités territoriales et de la loi Grenelle II de 2010.

Depuis plusieurs années, la Région Centre-Val de Loire présente un seul document en mettant en exergue des opérations emblématiques en matière de développement durable.

Ce rapport reprend de manière détaillée les actions conduites par la collectivité au cours de l'exercice écoulé en mettant l'accent sur les

éléments les plus marquants, sous un angle différent mais complémentaire du compte administratif.

Les focus sur les items importants permettent de trouver rapidement des réponses succinctes sur les problématiques régionales (finances, développement économique, Sports...) avec quelques chiffres clés.

Le rappel des mesures de la mandature 2021-2028 est pertinent et utile, l'année 2021 ayant été marquée par des élections régionales en milieu d'année.

## CONCLUSION

En 2021, la reprise soutenue de l'activité économique s'est traduite par une progression de la TVA. Néanmoins, les conditions de reprise ont été variables selon les secteurs d'activités. Les effets de la crise (réduction de certaines recettes opérationnelles, mesures exceptionnelles), qui ont perduré en 2021, se sont traduits par une forte réduction de l'épargne brute.

La nécessité de conserver une épargne nette suffisante pour financer les investissements implique une priorisation des actions à mettre en œuvre.

# **INTERVENTIONS DES GROUPES**



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

**Avis du CESER relatif au projet d'avis sur le compte administratif 2021 et sur le rapport d'activité et de développement durable 2021 et sur la décision modificative n°1**

**Intervention de M. Jean-Yves BRUN**

**Au nom du groupe FORCE OUVRIERE**

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Rapporteur Général au Budget, cher(e)s collègues,

Le Groupe FO aura quelques observations sur l'exécution du Budget 2021.

Le Compte Administratif 2021 constate un résultat excédentaire de près de 16 M€ et fait apparaître un taux de réalisation des recettes tant de fonctionnement que d'investissement de plus de 90%. Ce taux est inférieur à celui des exercices précédents, mais s'explique par la sous mobilisation de l'emprunt prévu et la sous-consommation des crédits des fonds européens.

Le Groupe FO note une fois encore la dépendance grandissante des recettes du budget régional aux produits de la fiscalité indirecte, et en particulier à la TVA.

Attendre de la fiscalité sur la consommation des ménages près de la moitié de ses ressources peut s'avérer dangereux pour le financement des actions régionales lorsqu'une crise économique s'annonce et s'installe. La chute brutale de la consommation est une éventualité dans la période actuelle même si des mesures pour le pouvoir d'achat étaient engagées par le gouvernement : dans ces périodes incertaines, le premier réflexe du consommateur est l'épargne de précaution.

Et j'ouvrirai une parenthèse : « *Au-delà de son incidence sur les finances régionales, nous estimons que la dérive qui a amené l'Etat à anesthésier le citoyen-contribuable en rendant l'impôt indolore par tous les moyens, en favorisant une fiscalité indirecte moins égalitaire, n'est pas sans conséquence sur le fait que ce même citoyen se désintéresse de plus en plus de la vie de la Cité.* » Fiscalité et citoyenneté est très certainement un thème qu'il conviendrait d'intégrer aux réflexions sur la rénovation de la démocratie.

Pour revenir sur le Budget 2021, nous comprenons bien les difficultés de la Région à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée en matière financière avec un niveau d'épargne brute inférieur au 140 M€ prévu, une baisse du taux d'autofinancement et l'allongement de la capacité de désendettement de 3,7 années en 2020 à 6,8 années.

Pour le Groupe FO, la période de crise n'est pas terminée. Après la crise sanitaire, la crise internationale, née en Ukraine et qui ne fait que commencer, va très certainement bouleverser les certitudes économiques et remettre en cause les équilibres budgétaires. Ce que nous constatons aujourd'hui risque de se reproduire pour 2022 et les années suivantes. Existe-t-il un risque de paupérisation de la collectivité régionale ?

Même si nous n'attendons pas de réponse, dans ces conditions incertaines, comment la Région Centre Val de Loire pourra-t-elle maintenir sa capacité à œuvrer au profit des populations de ses territoires au moment où il faut engager une transition énergétique, qui quoiqu'on en pense, porte en germe une aggravation des inégalités sociales ?

Enfin, avec une inflation qui s'élève à 6,7% sur les 12 derniers mois, et une inflation de 5,50% prévue pour 2022, la DM1 sera-t-elle suffisante pour assurer les dépenses de l'année ?

**Le Groupe FO votera pour l'avis présenté par le Rapporteur Général au Budget et votera également favorablement l'avis sur la Décision Modificative n°1 au Budget de 2022.**

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

### Avis du CESER relatif au CA 2021 et à la DM1 pour 2022

#### Intervention de Monsieur Jean Louis RENIER

#### Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Le rapport sur le compte administratif 2021 est complet, clair et détaillé, comme le rapport sur développement durable. La CFDT tient à saluer le travail fait par les services de la région afin de rendre ces documents lisibles pour tous, avec l'objectif de l'exécutif régional d'apporter un maximum d'informations.

#### I – sur le CA 2021 :

Notre rapporteur nous livre une excellente analyse que nous souhaitons compléter par quelques remarques pour éclairer son avis.

Il est indispensable de constater l'évolution considérable du budget régional générée par la volonté de poursuivre les politiques publiques déjà engagées ( ex : CAPasso et mobilité ) mais aussi de répondre aux conséquences de la crise sanitaire, en complément de l'état.

Ainsi le CA 2020 s'élevait à 1.365Md€ quand le CA 2021 est de 1.652Md€ soit +21.02% et sur cette lancée le BP 2022+ la DM1 s'élève à 1.940Md€ soit +17.43% .

On constate aussi une bonne maîtrise des moyens généraux à 166M€ soit – 3.76% inférieurs au montant inscrit auBP+DM1.

Il faut noter les bons niveaux d'exécution de la plupart des budgets, ce qui indique clairement que les services travaillent efficacement.

La CFDT déplore le faible taux de réalisation dans le domaine du développement économique (75%). Ce taux qui peut certes s'expliquer par la situation générée par la COVID19 nécessitera une inflexion de ces politiques.

La CFDT pense qu'il faut, en concertation avec les universités de la Région mettre en œuvre des politiques publiques pour répondre à la précarité d'une grande partie des étudiants. C'est essentiel : la jeunesse : c'est l'avenir de notre région et du pays. Mais, nous en reparlerons mercredi.

Enfin, si les indicateurs financiers se sont dégradés, il reste encore des marges de manœuvre.

#### II – sur la DM1 :

La CFDT soutiendra l'avis de notre rapporteur tout en apportant quelques suggestions.

Les ajustements apportés, le sont dans des grands domaines d'interventions régionales (ex : les lycées +1M€ ; les transports et l'économie et l'apprentissage) en investissement.

En fonctionnement, l'éducation et les formations sanitaires et sociales ainsi que la recherche bénéficie de moyens supplémentaires. C'est nécessaire, car c'est de l'avenir de notre jeunesse dont il s'agit.

Les moyens généraux bénéficient d'un abondement de 3.8M€ qui sont nécessaires, car il faut des agents dans les services pour mettre en œuvre toutes ces politiques publiques.

La CFDT apprécie les ajustements faits dans les AP et AE et apprécie les financements du nouveau partenariat avec les départements.

L'enseignement supérieur (+10M€) le sport et la culture bénéficient d'ouverture de crédits qui vont dans le sens de l'objectif de répondre aux besoins des populations de nos territoires et de la jeunesse en particulier.

Toutefois, la situation internationale avec ses effets sur les pays de l'Europe doit inciter à la plus grande prudence afin de pouvoir poursuivre les politiques publiques, nécessaires à nos concitoyens, en particulier dans le domaine de la santé, de l'éducation et des mobilités dans notre région avec ses spécificités.

La CFDT votera les avis de notre rapporteur.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

**Avis du CESER sur le compte administratif 2021 et sur le rapport d'activité et de développement durable**

**Intervention de Madame Marie-Christine CARATY - QUIQUET**

**Au nom du groupe CFE-CGC**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues,

La CFE-CGC constate que le taux de réalisation du compte administratif 2021 s'établit à 90%.  
Pour les recettes, la CFE-CGC constate que la TVA devient la principale ressource. Celle-ci est très difficile à estimer. Certes, en 2021, la consommation a été en augmentation, au-delà de tous les pronostics économiques. Néanmoins, en sera-t-il de même en 2022 avec une inflation telle qu'on la connaît aujourd'hui ?

La CFE-CGC ne peut que se réjouir de la mobilisation plus faible que prévu à l'emprunt.

En ce qui concerne les dépenses, la CFE-CGC constate que les dépenses de fonctionnement ont un taux d'exécution globale de 92,6 %. Dans un contexte de crise sanitaire, on pourrait considérer ce taux satisfaisant. Or, dans le détail, les fonds européens et l'apprentissage sont nettement faibles.

Sur l'apprentissage, certes, il s'agit de la première année de mise en place de la réforme mais la CFE-CGC sera attentive, en 2022, à ce qui sera fait.

Pour les fonds européens, le plan de relance aurait dû favoriser les dépenses or ce ne fut pas le cas. La CFE-CGC rappelle que les fonds doivent être consommés avant fin 2023.

Quant à l'enseignement supérieur, la CFE-CGC approuve les aides apportées aux étudiants pendant la crise sanitaire mais elle regrette l'éparpillement des acteurs. A l'avenir, la CFE-CGC exprime le souhait que les acteurs soient structurés et plus visibles.

En conclusion, il est souligné que l'épargne brute a baissé, passant de 205 957 à 131 758

L'épargne nette a quasiment été divisée par deux ( passant de 153 565 857 à 70 941 642)

Ces résultats sont corroborés par un besoin de financement en investissement qui augmente, passant de 224 180 234 à 276 819 587.

La CFE-CGC considère que la Région a moins de sécurité budgétaire : sa capacité d'épargne s'amointrit et son besoin de financement augmente. Il faudra donc porter une attention particulière aux emprunts pris par la Région

La CFE-CGC souhaite que le taux d'endettement de la Région soit raisonnable. Même si les textes permettent d'aller jusqu'à 9ans, il n'est pas dans l'intérêt de la Région d'aller jusque-là.

La CFE-CGC émet un avis favorable.

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

**Avis du CESER relatif au compte administratif 2021 et au rapport d'activité et de développement durable 2021, et à la décision modificative n 1 pour 2022**

**Intervention de Monsieur Hubert JOUOT**

**Au nom du groupe : URAF Centre-Val de Loire**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Rapporteur général, chers collègues,

J'interviens au nom de l'Union Régionale des Associations Familiales Centre-Val de Loire.

Les montants des recettes et des dépenses constatés sur l'exercice 2021 sont inférieurs d'environ 10 % par rapport aux prévisions du budget primitif modifié par la DM 1 ; ils sont cependant en augmentation de près de 300 M€ par rapport aux montants portés dans les comptes administratifs 2020.

Alors que le résultat des dépenses de fonctionnement s'établit à 131,4 M€ et que le besoin d'investissement est de 115, 5 M€, le recours à l'emprunt a été limité à 205 M€.

Il résulte de cette présentation une capacité de désendettement de près de 7 ans, pour 3 ans en 2020, et un niveau d'épargne brute de 132 M€, inférieur à celui que s'est donné la Région.

Dans le contexte économique actuel fortement impacté par la guerre en Ukraine, le rebond de l'inflation et de possibles pénuries d'énergie, le niveau de dépenses atteint en 2021, dernière année de la mandature 2015-2020, ne saurait être tenu dans la durée, et ainsi que l'indique notre rapporteur général, une priorisation des actions prévues est à mettre en œuvre.

Tout en maintenant le budget à l'équilibre, le projet de DM 1 l'augmente de 35 M€, en recettes dont 15 M€ d'emprunt prévisionnel, et en dépenses.

Il contribue au financement des priorités que s'est donné la Région, et il prévoit un plan de recrutement significatif afin de répondre à des besoins nouveaux et aux évolutions récentes des compétences régionales.

Il comporte ainsi la création de 20 postes budgétaires, et, si les financements attendus se confirment, de 15 autres postes.

L'ouverture de ces postes, indépendamment de leur bien-fondé, aurait utilement pu trouver place dans le budget primitif, d'autant que la situation actuelle incite à une certaine prudence dans la gestion.

Partageant l'appréciation de notre rapporteur général, nous voterons les avis.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

**Avis du CESER relatif au Compte Administratif 2021 et rapport d'activité et développement durable 2021**

**Intervention de Monsieur : Alain GUILMAIN**

**Au nom du groupe : CGT**

Monsieur le Président du CESER,  
Monsieur Le Rapporteur,  
Mesdames et Messieurs les Conseillés-ères

Ce rapport d'activité est bien sûr marqué par la poursuite de la pandémie du COVID 19 après l'année 2020. Mais au-delà de la pandémie, le résultat de l'élection présidentielle et surtout des élections législatives montrent, à travers un taux d'abstention de plus de la moitié des inscrits et à travers des scores très inquiétant de l'extrême droite dans les communes rurales, le profond malaise de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Ainsi, lorsque les recettes du Conseil Régional sont très majoritairement constituées de taxes supportées difficilement par les populations, notamment la TVA et la TICPE, celles-ci sont en droit de demander à l'exécutif de prioriser les actions répondant à leurs attentes, notamment dans les territoires où les services publics ont disparu comme les professionnels de santé.

Nous avons démontré la perversité des taxes en temps de crises : chute des recettes de l'Etat et des collectivités lors des crises financières et pandémiques ou à l'opposé des rentrées fiscales importantes suite à l'augmentation des prix générant une inflation importante, des pertes très importantes de pouvoir d'achat insupportables pour les plus défavorisés et une croissance en berne (stagflation) entraînant la hausse des taux directeurs.

Nous restons convaincus qu'une profonde réforme de justice fiscale est nécessaire en abaissant deux taxes injustes (la TVA et la TICPE) et en instaurant des recettes nouvelles favorisant une juste répartition des recettes de l'Etat et des collectivités locales.

Nous avons aussi encouragé l'exécutif, compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt, à être ambitieux au niveau de l'emprunt et de l'investissement. Le tableau qui nous est fourni montre bien cette pertinence au moment où les taux risquent de remonter durablement ce qui réduira les marges de manœuvre pour investir.

Ne cédon pas au chantage sur la charge de la dette laissée à nos enfants : elle a pour contrepartie des actifs (des lycées, de infrastructures pour des mobilités écologiques) dont les futures générations vont profiter



Lors du budget primitif 2021, la CGT avait alerté l'exécutif à la fois sur les attentes citoyennes et sur la montée très grave de la pauvreté en région, pauvreté que la pandémie a mise en lumière vis-à-vis des jeunes et des personnes âgées. Nous reconnaissons à la Région le soutien à l'économie sociale et solidaire à travers les CAP ASSO ou le financement de mesures en faveur des jeunes durement frappés par la crise pandémique.

L'exécution du budget connaît un taux satisfaisant de 90% et un résultat excédentaire de 15,9 millions d'euros. Mais un certain nombre de politiques connaissent des taux d'exécution moins importants du fait de la pandémie.

Ainsi en fonctionnement, le taux est satisfaisant avec un taux de 92,6% mais :

- les TIC n'ont été réalisés qu'à 59%
- l'apprentissage à 51%
- la vie citoyenne à 70%
- les programmes européens à 65%

En investissement, le taux d'exécution est de 86% mais certains programmes connaissent des réalisations insuffisantes y compris en période de pandémie :

- TIC : 12%
- Recherche 61%
- Formation professionnelle : 41%
- Formations sanitaires et sociales : 70%
- Culture : 75%
- Vie citoyenne : 57%
- Programmes européens : 67%.

La CGT fera une intervention spécifique sur les aides aux entreprises mais au regard du rapport d'activité nous sommes toujours convaincus que c'est au système bancaire refinancé très favorablement par la BCE de soutenir les entreprises comme l'investissement matériel, immobilier, le développement à l'international et non par des fonds publics.

La CGT est favorable au soutien accordé à une agriculture de qualité avec une structuration de la filière bio comme elle est favorable au soutien au tourisme durement touché par la crise sanitaire.

Concernant les transports, les réalisations en fonctionnement comme en investissement sont satisfaisantes, la région ayant massivement investi pour 222 millions d'euros dans l'acquisition et la rénovation de matériels roulant, rénovation justifiée car notre parc était plus vieillissant que la moyenne nationale.

Sur l'environnement, les réalisations de 85% en fonctionnement et de 71% en investissement sont satisfaisantes mise à part la transition énergétique 58% en fonctionnement et 43% en investissement. La COP régionale en est un atout et l'assemblée pour le climat (ACTE) devra montrer son efficacité.

Compte tenu de la flambée des prix de l'énergie, le service public de la rénovation des logements sera particulièrement attendu.

Enfin sur les fonds européens, la CGT dénonce la faiblesse de consommation des crédits après une instruction longue des dossiers et une durée défavorable à des projets porteurs d'avenir.

Ce bilan d'activité 2021, en pleine crise pandémique, avait conduit la CGT à contribuer, au sein du CESER à une proposition de profonds changements dans les politiques publiques y compris régionales, nommé plan de transformation.

La situation actuelle, marquée par la guerre en Ukraine et par la crise énergétique, nécessitera de prendre en compte les fortes attentes des populations de nos territoires. C'est un enjeu démocratique !

La CGT s'abstiendra sur l'avis qui nous est présenté.

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

### **Avis du CESER sur le compte administratif pour 2021 et la décision modificative numéro 1 pour 2022**

**Intervention de Madame Sabine GUILLIEN HEINRICH**

**Au nom du groupe GEI**

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Chers Collègues

Concernant le compte administratif 2021, je souhaitais revenir sur plusieurs thèmes dont notamment

- Le programme compétitivité des entreprises et attractivité :
  - Avec un taux de réalisation de l'ordre de 34%, on peut s'interroger sur l'adéquation de ses aides au besoin du territoire, ou sur la connaissance des entreprises des aides proposées ? Etant entendu que la notion de compétitivité est un enjeu majeur pour nos entreprises et notre territoire.
- L'environnement :
  - La transition énergétique est reconnue cause nationale, pour autant le taux de réalisation des investissements reste décevant
- La formation professionnelle
  - Les entreprises seront attentives quant aux formations actuelles et les besoins émergents. La qualité de la formation peut être mis en corrélation avec la compétitivité attendue de nos entreprises.

Mais le plus grand point de vigilance, reste la capacité de désendettement qui tend vers le maximum autorisé (9 ans), à terme cela peut impacter négativement la capacité d'investissement de la Région Centre Val de Loire. Un effort supplémentaire pour une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement nous semble nécessaire.

Sur le plan des recettes, notre grande dépendance aux recettes de TVA, en période de contraction de l'activité économique, nous expose à un risque réel. Nous souhaiterions connaître le plan d'action de la Région afin de minimiser cette dépendance aux recettes de TVA ?

Concernant la DM1, nous avons bien noté un équilibre entre dépenses et recettes, cependant plusieurs points de vigilance :

- Imperiale Wheels : on souhaite entendre la Région sur le suivi de cet investissement majeur et le business plan proposé par le repreneur.
- Au regard des risques actuels (augmentation coût énergie, ralentissement de l'économie ..) un étalement de certains des investissements prévus ne serait-il pas à considérer.

Nous voterons les deux avis



# CESER

Centre-Val de Loire  
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

---

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : [ceser@centrevaleloire.fr](mailto:ceser@centrevaleloire.fr)  
[ceser.centre-valdeloire.fr](http://ceser.centre-valdeloire.fr)